

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Route de Croixdalle à Londinières le 19 décembre 2019 à 20h00 sous la présidence de Madame Armelle BILOQUET, Maire ;

Etaient présents : Mmes Régine MARTEL, Catherine LEGRAND, Mrs Jean-Marie DUMOUCHEL, Michel HUET, Jacques LECOURT, Patrice LEFORT, François HURARD, Michel COURTOIS, Thomas DENISE.

Absents: Nadège GODEFROY, Cindy COURTAUD, Thierry COLMAR, Ariane MOUQUET.

Absent excusé : Marie-Claude DEPOIX

Pouvoir : Marie-Claude DEPOIX à Régine Martel.

Mme Catherine LEGRAND est nommée secrétaire.

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

Une remarque est néanmoins formulée par Mr COURTOIS concernant l'installation électrique de l'Eglise. Celui-ci ne préconisait que le remplacement des 2 candélabres. Mr DUMOUCHEL précise que suite au passage d'une entreprise pour l'établissement d'un diagnostic de l'installation, ceux-ci ont indiqué une nécessité de remplacer l'ensemble du réseau.

### **Avenants travaux de la Mairie**

Suite aux travaux de rénovation de la façade de la Mairie, il s'avère que des travaux supplémentaires sur le pignon Est sont à prévoir. Mme le Maire précise qu'une subvention de 25% sur les travaux extérieurs a été accordée par le Département.

A ce jour, tout le démontage intérieur a été effectué, les sols préparés pour le montage de l'ascenseur et les cloisons démontées.

Mme le Maire présente les plans revus du 1<sup>er</sup> étage. Le couloir sera élargi et un bureau supplémentaire de 9m<sup>2</sup> sera créé ainsi que différents rangements. L'entreprise Boé, titulaire du marché pour les menuiseries intérieures ; remontera les nouvelles cloisons.

Ces plans sont validés à l'unanimité par le Conseil.

2 devis de travaux imprévus ont été présentés. Le 1<sup>er</sup>, pour l'ossature et la pose de clin sur le pignon Est, par l'entreprise Houssaye pour un montant de 14206,40 € HT ; le second, pour l'isolation extérieure du 1<sup>er</sup> étage pour 3842,63 € HT par l'entreprise Boé. Concernant l'isolation, Mr DUMOUCHEL propose que seuls les matériaux soient achetés et les travaux réalisés par les agents communaux. Le montant du devis établi par GEDIMAT s'élève à 1349,38 € TTC.

Compte-tenu de l'importance de ces travaux, le conseil valide le devis de l'entreprise Houssaye et l'achat des matériaux à l'unanimité.

## **Changement de régime de retraite Mme LEROY**

Mme Brigitte LEROY, titulaire depuis 2013 disposait à l'origine d'un contrat inférieur à 28h et cotisait donc auprès de l'IRCANTEC. En octobre 2016, à l'ouverture de la maison médicale, son nombre d'heures est passé à 30,50. Le changement de caisse de retraite aurait alors dû être effectué.

L'autorisation a donc été demandée au Conseil de régulariser le régime de cotisation de Mme LEROY, qui est acceptée à l'unanimité.

## **Sécurisation du réseau d'eau**

L'étude pour la sécurisation du réseau d'eau a débuté en 2016. La première phase (avant travaux) se termine. Afin de palier à d'éventuels aléas dans la distribution d'eau sur la commune, différentes solutions ont été étudiées avec les syndicats concernés.

La consommation de la commune représente environ 2% des besoins totaux de tous les syndicats. L'étude a été réalisée suivant des critères de consommation, d'évolution et de qualité. Londinières reste en surveillance concernant la présence de pesticides, même si les taux restent bas depuis près de 4 ans.

La commune a obtenu une autorisation de prélèvement (DUP) de 230 m<sup>3</sup> par jour, pour une consommation moyenne de 170 m<sup>3</sup> et une consommation maximale de 255 m<sup>3</sup> avec un réservoir de 500 m<sup>3</sup>.

L'étude propose une alimentation par Fresnoy-Folny (captage de Villy-le-Bas) en cas de soucis. Ceci implique la construction d'environ 2 kilomètres de réseau et d'un renforcement de l'existant (coût avoisinant les 500 000 €), conjointement avec le syndicat du Plateau d'Aliermont, pour lequel l'extension du réseau serait également nécessaire.

Le coût pourrait être subventionné par l'agence de l'eau à hauteur de 30 % (environ 150 000 €) et de 25 % (environ 125 000 €) par le département. Le coût à prendre en charge par la commune serait donc d'environ 225 000 €, avec la possibilité de réaliser un emprunt de 100 000 € sans intérêt auprès de l'agence de l'eau. Le solde pourrait être financé par un autre emprunt ou autofinancé.

Monsieur LEFORT précise que cette question est soulevée depuis près de 20 ans et s'accorde avec Mr HURARD concernant la nécessité d'effectuer ces travaux.

Monsieur LEFORT souligne également la possibilité d'une pollution des eaux compte tenu de la présence du site d'Ikos (traitement de l'amiante). Mr HUET précise que des piézomètres ont été mis en place à l'installation du site afin d'apporter une surveillance et de protéger le captage. Une réunion est prévue prochainement avec le syndicat du plateau d'Aliermont pour étudier l'éventuelle mise en place du réseau.

## **Avancement de grades**

Le Centre de Gestion nous a transmis le tableau des avancements de grade possibles.

Mesdames Delphine Clément et Brigitte LEROY disposent des conditions requises pour le passage du grade d'Adjoint technique au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le conseil délibère pour la création des 2 emplois sur ce dernier grade (transformation) et approuve à l'unanimité.

En parallèle, Mr Julien BRETON, Agent de maîtrise, dispose des conditions requises pour le passage au grade d'Agent de Maîtrise principal de 2<sup>ème</sup> classe. Le conseil approuve la création d'emploi sur ce grade (transformation).

### **Entretien des espaces verts**

Nous avons réceptionné le devis de l'Entreprise BOURDON pour l'entretien annuel des espaces verts. Le montant est le même que pour 2019.

Après proposition au Conseil, le devis est validé à l'unanimité.

### **Sirène incendie foyer municipal**

Suite au dernier contrôle ERP réalisé par le SDIS, mandaté par la Préfecture, une sirène incendie doit être mise en place afin de couvrir le 1<sup>er</sup> étage (école de musique). Un devis a été réalisé auprès de la Société SFEE pour un montant de 760,00 € HT.

Ce devis est validé à l'unanimité par le Conseil.

François HURARD souligne que les lumières de l'Ecole de Musique restent parfois allumées et s'interroge sur l'extinction des chauffages. Mr DUMOUCHEL précise qu'une surveillance sur ces points sera effectuée.

### **Effacement de réseaux et éclairage public - SDE76**

Deux devis sont présentés au conseil concernant :

- L'effacement des réseaux et l'éclairage Rue Henri Cahingt
- Le remplacement de l'éclairage (6 mâts + 7 lanternes LED) : Rue de le Héanne, de la Boullerie et du Roupied

Monsieur HURARD souligne que les travaux d'effacement des réseaux doivent être réalisés compte-tenu de l'arrivée de la fibre.

Monsieur DUMOUCHEL précise qu'un prêt d'un montant maximal de 300 000€ est possible, avec des taux variant suivant la durée choisie.

Monsieur LECOURT apporte quelques éléments budgétaires montrant qu'un financement extérieur n'est pas nécessairement à prévoir.

Le Conseil valide donc le devis concernant le remplacement de l'éclairage à l'unanimité mais souhaite que tous les devis attendus pour l'effacement des réseaux soient arrivés avant de statuer sur le financement. Mr DUMOUCHEL relancera donc le SDE76 concernant les derniers devis.

### **Panneaux de signalisation Boissay**

Un habitant du hameau de Boissay, a contacté le Département concernant la signalisation. En effet, ce dernier souhaiterait que soient matérialisées les entrée et sortie du hameau par un panneau de «lieu-dit».

La DDE et notre service technique ont reçu l'habitant. La DDE a précisé que la réglementation ne l'impose pas et qu'il s'agit d'une décision communale. Un devis de l'Entreprise Signalfast a été demandé et s'élève à 300,90 € HT.

Les membres du Conseil s'interrogent sur la pertinence de la demande compte-tenu de plusieurs éléments : La mise en place est-elle possible sans détérioration avec le passage régulier de véhicules agricoles ? Le hameau est déjà indiqué sur la Route de Dieppe ? Ces panneaux ont-ils une réelle utilité ?

Ils s'accordent pour qu'une réflexion soit menée à ce sujet.

## **Travaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie**

Les dossiers de demandes de subventions doivent être constitués avant le 17 février prochain.

Mr DUMOUCHEL précise qu'un devis pour la pose d'un poteau incendie au niveau de la salle polyvalente pour un montant de 2145,41€ HT de l'entreprise SAUR avait déjà été validé le 14 novembre 2019.

Deux devis ont été présentés concernant la création d'une réserve incendie pour le lotissement Jardin des Pommiers (avec dallage) pour 24 780 € HT et une réserve incendie au niveau de la salle polyvalente pour 14 780 € HT.

Le Conseil valide les devis et autorise Mme le Maire à transmettre les demandes de subventions au titre de la DETR.

## **Travaux de voirie**

4 devis ont été réalisés concernant la réfection de voiries par l'entreprise DR :

- Rue de Grainville (aménagement du réseau pluvial) pour 11 550 € HT
- Rue de Trutin (Réfection de chaussée) pour 21 693 € HT

Ces deux devis sont validés à l'unanimité par le Conseil.

Les deux suivants nécessitent une réflexion particulière :

- Hameau de Boisselet (Voirie et aménagement écoulement pluvial), des éléments du devis sont à revoir, notamment sur la pose des tuyaux en fonte ;
- Gendarmerie (Réfection de voirie) : un second devis sera établi pour la mise aux normes à l'accès handicapés.

Monsieur COURTOIS souligne également l'état de la Route de Capval, pour laquelle des trous se forment et la gravelle redescend en bas de la route. Les travaux ont été réalisés au court du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019. Monsieur HURARD propose de contacter l'Entreprise Gagneraud afin de faire constater l'état du revêtement. Monsieur DUMOUCHEL précise que le Conseil avait décidé de s'orienter vers les devis les moins chers lors de la prise de décision pour ces travaux.

## **Questions diverses**

La commune souhaite acquérir une débroussailleuse. La commune de St Pierre des Jonquières se séparant de son matériel d'entretien des espaces verts propose une débroussailleuse pour le prix de 500 €.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour le rachat de ce matériel.

Monsieur LECOURT réalise un point budgétaire. Le conseil donne son accord pour la transmission des comptes d'investissement (date butoir 31/01/2020).

Les radiateurs de la Mairie ont été déposés pour les travaux. Deux devis ont été réalisés pour leur remise en état. Le premier, de l'entreprise Dujardin, consiste en un sablage (1190 € et une mise en peinture pour 1390 €). Le second, de l'entreprise Décap Varenne, propose le décapage par plongeon en bain (intérieur et extérieur pour 1650 €) ; la peinture étant prévue dans le marché avec la société Herbelin.

Les membres du Conseil s'accordent sur la nécessité d'effectuer un décapage extérieur mais également intérieur et valident à l'unanimité le devis de l'entreprise Décap Varenne.

La séance est levée à 22h45